



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite



Speed-riding



Boomerang



Hand'icare

Compte-rendu annuel Espaces Aériens

Bonjour à Tous

Un petit bilan de cette année 2019

CANICULE

Tout d'abord un petit rappel

Nous avons eu 2 épisodes de canicule, dont on ne peut pas forcément se réjouir mais qui ont leurs bons côtés, ce qui a permis à certains de faire des plafonds record à plus de 5800m dans le Queyras et l'Ubaye. Et comme cela peut se reproduire, il faut savoir jusqu'à quelle altitude on peut monter.

Il faut se rappeler qu'en France en l'absence de zone règlementée R, TMA, CTR et autres, l'altitude max en Parapente est limitée au FL115 (**3500 m**) ! ou 900 m /sol (en montagne), le plus haut des 2.

Sauf dans les Pyrénées et les Alpes où il y a des LTA qui permettent de monter plus haut suivant les secteurs.

LTA France 4 (Verdon) ... FL135 ... **4100 m** max au-dessus de St André

LTA France 3 Alpes 1 ... FL195 ... **5940 m** max au-dessus de Gap Briançon Barcelonnette

Ce sont des LTA classe E

Il y a de quoi faire !

TRANSMISSION DES INFORMATIONS

Ensuite, **si vous ne deviez retenir qu'une seule chose de mon compte rendu, c'est de transmettre à vos clubs et à vos pilotes les alertes Espaces Aériens que je vous envoie.**

Ceci ne nous exempte pas d'aller consulter nous-mêmes les informations sur le site de la fédération

<https://federation.ffvl.fr/pages/informations-vol-et-alertes-notam-et-sup-aip>

ou

du SIA <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/>

mais vous savez bien qu'une personne avertie en vaut 2.

Lors du Tour de France dans notre région il y a eu 2 étapes, j'ai eu de nombreuses questions en provenance de pilotes de clubs et d'écoles qui n'avaient pas reçu les documents et Notam que j'avais pourtant transmis aux CDVL.

En ne transmettant pas ces informations, on se prive d'une plaque de « Reason », qui nous protège d'un accident potentiel.

<http://controle-aerien.chakram.info/facteurs-humains-les-plaques-de-reason/>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Gestion_de_la_s%C3%A9curit%C3%A9

La rubrique de Don Quichotte et des Moulins à Vent

Comme je vous l'avais dit l'année dernière, nos espaces de liberté restent sous pression des activités aériennes, commerciales, militaires et environnementales qui se développent souvent en notre défaveur.

Au NIVEAU NATIONAL

Création dans la région centre, Massif Central, de nombreuses zones militaires très contraignantes pour l'entraînement des avions de l'OTAN dont la France fait à nouveau partie

En Bourgogne Champagne, création du 1^{er} Parc National de Plaine avec interdiction de vol en dessous de 1000m sol sauf autorisation du directeur. Cela va être compliqué pour les gros cross de plaine

Encore en Bourgogne, élargissement de certaines zones RTBA (couloirs militaires très basse altitude) qui va impacter le site du Mont Poupet si mes homologues n'arrivent pas à obtenir une modification

En PACA

GP F1 CASTELLET

Le grand prix de F1 du Castellet au mois de juin semble s'être installé dans la durée et génère une ZIT impactant Signes et Cuges les Pins pendant une semaine au mois de juin, je suis en attente d'une demande d'exclusion en faveur de ces 2 sites.

TMA BASTIA

Un agrandissement de la TMA de Bastia pour laquelle j'ai réussi à arracher un déclassement à la demande de classe D en classe E en fonction de la météo. La ligue de Corse souhaite continuer la lutte et obtenir le retrait complet du projet.

R55AE ORANGE

Une nouvelle demande de modification des horaires d'entraînement de la patrouille de France dans la R55 AE que je n'ai pu refuser. Un Notam sera diffusé à S-1 pour la semaine suivante informant les usagers de l'activation ou non du créneau de début d'après-midi et des 2 de fin d'après-midi. Nous avons obtenu en contrepartie le retrait de 3 créneaux de début d'après-midi.

ZIT LAD / STE BAUME / LA CIOTAT

Pour la création de Zones Interdites Temporaires Lutte Anti Drone , ZIT LAD, sur des installations militaires comme les antennes de la Ste Baume par exemple, nous avons obtenu que les décollages de parapente situés dans de telle ZIT LAD ne soient pas concernés.

https://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/alerte_ea/lf_sup_2019_223_fr.pdf

La dernière formulation est la suivante : zone interdite aux aéronefs télépilotés sans personne à bord.

<https://federation.ffvl.fr/alerte/219>

R71 SALON

L'Ecole de l'Air de Salon de Provence attend toujours son nouvel avion d'entraînement ... ce qui pourrait impacter l'utilisation des zones R71.

ZIT CARNAVAL NICE ET MENTON

Il y a un nouveau préfet des Alpes Maritimes et j'ai œuvré avec la DGAC pour une réduction des Zones Interdites Temporaires.

Pour le carnaval de Nice il n'y a plus d'impact pour le parapente.

Pour la fête des citrons le volume n'impacte plus que Roquebrune pendant 3 dimanches au lieu de 5 jours l'année dernière où Sospel était impacté.

TOUR DE FRANCE

Le Tour de France passera encore en cette année 2020 en région PACA et il y aura encore des ZIT et Notam.

CHAMP DE TIR GAP

Une prospection pour un champ de tir à la demande des militaires de GAP est en cours. Cette étude doit pour l'instant passer par les Etats-Majors parisiens.

EVENEMENT AIRPROX

Courant juin une collision entre un Mirage 2000 et la compétition de parapente à Laragne a été évitée. Je vous laisse découvrir ci-dessous le courrier que j'ai reçu des militaires et la réponse que j'ai faite.

Madame, Messieurs,

Le BCM étant en charge du suivi de l'analyse du traitement des événements (notamment entre activités civile et militaire), je me permets de solliciter votre concours afin de faire la lumière sur un incident grave qui s'est déroulé le 01 juillet 2019 et qui a concerné une activité légère (compétition de parapente aux alentours de Sisteron) et une activité Défense (M2000 en vol entraînement / CAM V).

Au cours d'un vol d'entraînement, à l'issue d'une passe de tir simulée au canon à l'ouest de Sisteron, le pilote observe un parapente dans le secteur midi, un peu plus bas. Au même moment, le navigateur aperçoit un parapente à 3h, même niveau. Le pilote décide de maintenir l'altitude pour passer au-dessus de celui détecté devant. Ce faisant, en observant le ciel devant l'avion, l'équipage acquiert le visuel d'une très importante quantité de voiles (estimée à une centaine). Le pilote réagit immédiatement et descend dans le secteur semblant libre d'obstacles.

Le croisement est estimé à 1 km par rapport aux parapentes vus, après la manœuvre d'évitement. Sans cette dernière, l'avion aurait traversé le « nuage » de parapente.

Au débriefing, le lieu de l'incident exact se trouve sur le versant ouest de la montagne de Chabre (ouest Sisteron pour 8Nm). En faisant des recherches sur internet, l'équipage constate qu'il s'y déroule actuellement (du 29/06 au 05/07) le championnat de parapente Ozone.

L'équipage n'a trouvé aucune information dans les diffusions aéronautiques disponibles à la préparation au sujet de cet événement. De plus, l'approche de Salon (en charge des R71, immédiatement au-dessus de la zone d'incident) n'était pas au courant de ce rassemblement.

Les approches de Salon et d'Orange ont été contactées après le poser pour les informer de cet événement, en leur demandant d'évoquer cette manifestation aux escadrons basés.

La connaissance en amont de cette activité aurait assurément permis d'éviter l'incident.

La question est de savoir si cette activité légère était (est !) prévue d'être réalisée au-dessus de 500ft (nécessitant la publication d'un NOTAM) et surtout d'identifier les défaillances et les mesures à mettre en

œuvre afin d'éviter à l'avenir que se reproduise ce type d'événement.

Merci d'avance pour vos contributions.

Cordialement,

Lcl Renaud DAMBREVILLE

BA107/DSAÉ/DIRCAM/SDR

Bureau de Coordination Mixte/Défense (BCM/BCD)

Ma réponse

Je fais suite à votre email qui a retenu toute mon attention et peux vous apporter les réponses suivantes.

J'ai pris contact avec la DSAC Sud-Est et j'ai eu confirmation qu'il n'est pas requis de déposer un NOTAM pour ce genre de compétition de parapente.

L'évènement se passant en espace de classe G, ce sont les règles de vol à vue qui sont de rigueur et c'est donc le « voir et éviter ».

Nous n'avions pas été saisi d'une demande de NOTAM par l'organisateur de la compétition.

Cependant je partage l'émotion d'un tel évènement et je suis également très attaché à la sécurité de Tous.

Il a donc été déposé un NOTAM pour la suite de cette compétition.

Dorénavant nous nous efforcerons de faire des demandes de NOTAM pour les compétitions importantes se déroulant en semaine, et nous demanderons à la DSAC d'informer particulièrement la DIRCAM.

Mais il faut savoir cependant que certains jours favorables à l'aérologie du vol libre en parapente, il peut y avoir sur certains sites et massifs montagneux plusieurs centaines de parapentes qui évoluent de manière individuelle à partir de midi, en dehors de toute compétition.

Il serait donc positif pour la sécurité, quand les programmations de vol militaire le permettent, que les vols de navigation en espace de classe G se déroulent de préférence le matin, pendant la saison estivale.

Bien cordialement

François RICHARD
Espaces aériens FFVL PACA

Morale de l'histoire

Notre activité sportive reste particulièrement sensible en terme de sécurité dans les espaces aériens car nous ne sommes pas seuls à partager ces espaces.

Si ce Mirage avait évolué en zone règlementée temporaire lors d'un exercice dont l'information SUP AIP ou Notam n'aurait pas été transmise ou transmise partiellement par certains CDVL ou Club, je vous laisse

imaginer les conséquences en retour d'un accident ou violation d'espace quand on voit la réponse des militaires alors que les parapentistes n'ont commis aucune faute.

Je vous rappelle que le site du Salève avait été fermé après que des Parapentistes aient pénétré dans la TMA de Genève.

Je pense que dans le cas de Laragne, si nous avons commis une faute, la DGAC aurait pu fermer le site temporairement.

Ma conclusion

Ce que je ressens par rapport à tout ce contexte, c'est que notre activité reste sensible car elle a besoin d'Espaces de Liberté et que des biens plus gros et bien plus forts que nous les convoitent aussi. Efforçons nous de progresser en terme de C.O.S. (conscience de la situation) pour les espaces aériens et de ne pas retirer la plaque de REASON de l'information.

Donc je vous encourage chaleureusement à TRANSMETTRE LES ALERTES ESPACES AERIENS.

Petit Rappel

Si vous m'avez lu jusque là, pour terminer je vous recommande comme chaque année de faire une petite piqûre de rappel à vos membres ou élèves en perfectionnement car nous avons tous une obligation morale et de moyens au titre de l'information sur les espaces aériens

1 / **connaître la limite verticale maximale de vol** sur le site habituel du Club et le nom de la zone concernée

2/ **connaître la limite horizontale dans le cas d'une zone proche** qui part du sol comme par exemple le camp de Canjuers quand on est au Lachens

3/ chaque pilote lorsque il est sous son Parapente est Commandant de Bord de son Aéronef, et est responsable du respect des zones aériennes et des Règles de l'Air

4/ se renseigner sur les Espaces Aériens quand on va voler sur un autre site
Facile avec le lien des cartes que je vous ai indiqué.

Si vous avez des difficultés à décrypter les sigles et altitudes de l'espace aérien qui chapeaute votre site de club ou que vous ayez d'autre demande sur le EA n'hésitez pas à me contacter, j'essaierai d'y répondre, et pour vous aider dans vos questions, voici quelques infos :

Les Cartes Aéronautiques IGN OACI à jour de toute la France sont disponibles gratuitement en numérique sur le site de Géoportail

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Sélectionner Cartes / Données Thématiques / Territoires et Transports / Transports / Cartes OACI-VFR

Les informations détaillées concernant chaque zone sont disponibles dans le complément aux cartes sur le site du SIA

Aller chercher le sous chapitre suivant dans le menu :

eAIP FRANCE / eAIP en vigueur / effective date

/ Partie 2 En Route ENR

/ ENR 5 Avertissement à la Navigation

/ ENR 5.1 Zones Interdites Règlementées

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dvd/eAIP_10_OCT_2019/FRANCE/AIRAC-2019-10-10/html/index-fr-FR.html

Le site officiel pour la recherche des infos aéronautiques est le site du SIA Service d'Information Aéronautique

Site du SIA <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/>

Les NOTAM sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://notamweb.aviation-civile.gouv.fr/>

Les SUP AIP sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/documents/supaip/aip/id/6>

Les SUP AIP sont des sortes de gros Notam qui durent plus longtemps souvent avec un extrait de carte avec la zone concernée.

Comme la ZIT de la Ste Baume

https://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/alerte_ea/lf_sup_2019_223_fr.pdf

Les exercices en cours, SUP AIP et NOTAM sont disponibles aussi sur la page Espace Aérien de la FFVL. Ils sont classés par région pour faciliter la recherche.

<https://federation.ffvl.fr/pages/informations-vol-et-alertes-notam-et-sup-aip>

Amicalement François RICHARD
Espaces Aériens LVL PACA

fr12fr@orange.fr